

PROCÈS-VERBAL

Du

CONSEIL D'ECOLE du 7 mars 2019

**Ecole
Elémentaire
Les Pins**



Présents

éducation
nationale

Téléphone
04 90 12 91 13
Télécopie

Mél
ce.0840782u@ac-aix-marseille.fr

10, rue de l'église
84380 LORIOU-DU-COMTAT

M. LECLERCQ	Directeur, Président de Séance, CM1-CM2
Mme BEDOUCHA	CM2
Mme BRES	CP
Mme JOUVEAU	CM1
M. NAZON	CE2a
Mme PECH	CM1-CM2
Mme ROUSSEAU	CE2b
Mme THURIES	CE1
Mme TOTI	CP-CE1

M. BORGIO	Maire de Loriol du Comtat
M. FREUND	Membre du conseil municipal
M. BANCEL	DGS

M. BOUIX	Parent Elu
Mme CAMPS	Parent Elu
Mme CARRARA	Parent Elu
Mme FISSEUX	Parent Elu
M. MAUTOUCHET	Parent Elu

Excusés

Mme GIMENEZ	Inspectrice de l'Éducation Nationale de la Circonscription de CARPENTRAS
M. ARCHANGE	1 ^{er} Adjoint au Maire

Ordre du jour du Conseil d'école,

- Plan Vigipirate
- PPMS
- Prévision d'effectifs
- Langues vivantes et ELCO
- Site Internet de l'école
- Projets de classe et réponses de la Mairie
- Travaux.

La séance débute à 17h45.

- Plan Vigipirate

Le plan Vigipirate est toujours d'actualité. Il avait été signalé lors du dernier conseil d'école qu'une voiture garée devant le portail à l'arrière du bâtiment gênait l'évacuation des élèves. La voiture est encore souvent garée au même emplacement malgré les interventions de la Mairie auprès du propriétaire.

Demande est faite de mettre un panneau d'interdiction de stationner, une grosse pierre ou une ligne jaune afin d'interdire ou empêcher le stationnement devant ce portail.

La Mairie prendra un arrêté municipal à cet effet.

- PPMS

Un exercice d'évacuation en cas d'intrusion a déjà été fait.

Un exercice d'évacuation en cas d'inondation est à venir, la date reste à fixer. Il est néanmoins précisé qu'en cas d'inondation les élèves de l'école primaire resteraient dans les classes puisque l'école se trouve en zone sécurisée.

Un deuxième exercice d'évacuation en cas d'incendie est programmé dans deux semaines.

- Prévision d'effectifs

Il devrait y avoir 188 élèves l'an prochain répartis en

2 classes de CP avec une moyenne de 20 élèves par classe

1 CE1

1 CE1/CE2

1 CE2

1 CM1

1 CM1/ CM2

1 CM2

Les classes de CM1 et CM2 devraient être les plus chargées l'an prochain.

Pour la rentrée 2020 une classe de primaire sera certainement fermée puisque l'effectif des moyennes section est en baisse et que le nombre maximum d'élèves par classe en primaire pourraient augmenter.

- Langues vivantes et ELCO

Enseignement de l'Anglais et de l'Allemand

Pour rappel l'enseignement des langues vivantes correspond à 2h sur 24h d'enseignement.

Deux langues vivantes sont actuellement enseignées dans l'école : Anglais et Allemand.

L'école a la chance d'accueillir une intervenante qui dispense des cours d'Allemand à raison de 2h/semaine pendant 6 mois pour les CM1/CM2. Sur le reste de l'année, les Professeurs des Ecoles enseignent l'Anglais. Il est judicieux de proposer aux élèves de l'école la possibilité de se familiariser avec l'Allemand puisque cette langue est proposée comme langue vivante 1 dès la 6ème ou langue vivante 2 en 5ème dans le collège de secteur à savoir le Collège F. Raspail de Carpentras.

Enseignements de langue et de culture d'origine (ELCO) :

Le document transmis par l'école aux familles est un document envoyé par l'Inspection Académique en vue d'effectuer un sondage et d'estimer le nombre de familles intéressées par la proposition. Ces cours de langues sont maintenant ouverts à tous les enfants quelle que soit leur origine.





3/5

Une fois le nombre suffisant d'élèves atteint, les langues les plus demandées sont proposées sous forme de cours d'1h ou 2h par semaine et la phase d'inscription peut débuter.

Comme il est difficile pour les familles de s'engager sans connaître le lieu, le jour et l'heure de ces cours de langues, cette année seulement 22 familles ont retourné le document complété à l'école (6 demandes pour l'arabe, 15 Italien, 1 serbe).

Afin de rendre ce dispositif plus attractif et lisible il serait peut-être bien lors de la réunion de début d'année :

D'informer les familles qu'elles recevront un questionnaire de recensement ELCO

De préciser que les cours ont lieu dans l'école d'origine des élèves dans la mesure du possible.

De préciser que la phase d'inscription se déroule dans un deuxième temps avec le lieu et le jour des cours connus.

- Site Internet de l'école

Le site internet de l'école n'est plus alimenté pour le moment. L'inspection Académique doit revoir certains protocoles et doit procéder à des mises à jour importantes sur le site Académique. M. Nazon doit donc attendre ces mises à jour afin de pouvoir reprendre les publications sur le site internet de l'école.

Communication parents-enseignants

Il est préférable de privilégier une communication via le carnet de liaison mais il est également possible dans certains cas particuliers d'utiliser le mail de l'école.

- Projets de classe et réponses de la Mairie

Théâtre :

Le projet se poursuit cette année encore. L'ensemble des enseignants remercie l'Association des Petits Loriots puisqu'elle finance l'essentiel de ce projet Théâtre.

CP/CE1 un spectacle a eu lieu à la salle des fêtes en décembre. Le projet est plus facile à mener que l'an dernier et les enfants sont contents.

Autres classes sauf CE2 de M. Nazon : le projet vient de commencer avec un travail d'improvisation et de mime. Le rendu proposé devant les parents s'apparentera plus à une séance de travail qu'à un spectacle.

M. Nazon conserve un schéma plus classique avec une représentation au théâtre du TRAC devant les parents sous forme d'un vrai spectacle. (125 places seront disponibles pour les familles)

Classe verte :

La classe verte n'aura malheureusement pas lieu faute de financement.

Pour rappel : lors du conseil d'école du mois de juin 2018, les enseignants avaient évoqué une éventuelle classe verte pour les CM1/ CM2 et Monsieur le Maire y était favorable. Même chose lors du Conseil d'école de début d'année. Mais il fallait présenter le projet au vote du conseil municipal de décembre.

Le vote a été reporté par manque d'information de la part d'école.

M. Leclercq a demandé un devis détaillé à l'organisme d'hébergement et l'a transmis à la Mairie.

Sans réponse de la Mairie avant les vacances de Noël, M. Leclercq a annulé la classe verte n'ayant plus assez de temps pour faire les démarches auprès du centre d'hébergement et des familles.

Afin de voter une subvention exceptionnelle pour cette classe verte le Conseil Municipal, même s'il n'en a pas clairement fait la demande, aurait eu besoin que l'école lui fournisse les documents suivants :



4/5

- des justificatifs des dépenses faites avec la subvention de début d'exercice de 2 835 €.

- des justificatifs des dépenses faites grâce aux aides données par l'association des Petits Lorient.

M. Leclercq demande à M. Le Maire :

- qu'à l'avenir une ligne budgétaire " sorties et voyages " soit créée et chargée à l'école de fournir des factures pour justifier des dépenses.

- que les services de la Mairie établissent et transmettent à l'école un dossier " sorties-voyages " contenant : les échéances, la liste des documents et justificatifs à fournir pour qu'une demande de financement puisse être votée en Conseil Municipal.

La Mairie s'engage à :

Créer une ligne budgétaire " voyages - sorties ", les factures présentées par l'école seront payables directement mais l'école doit pour cela fournir à la Mairie avant Mars les demandes et justificatifs relatifs aux dites sorties.

Concevoir et transmettre à l'école un dossier " sorties-voyages " :

- listant les pièces justificatives à joindre par l'école à la demande de subvention exceptionnelle

- précisant le calendrier des différentes dates importantes et échéances (date des Conseils Municipaux, délais à respecter avant CM pour le dépôt du dossier...)

- précisant les modalités de réponse de la Mairie pour transmettre à l'école une éventuelle demande de complément d'information ou la réponse du Conseil Municipal à la demande de subvention exceptionnelle (affichage public, email à l'école...)

M. Le Maire rappelle également que le dossier de demande de subvention pour l'attribution d'une somme de 15€/enfant dans le cadre de la COP est à remplir avant le 31/12 pour une somme versée en avril.

Chorale :

Le spectacle devant les parents n'a pas été autorisé par la Mairie pour des raisons de sécurité puisque le plan Vigipirate est toujours en cours.

La salle dans laquelle était prévu le spectacle tout comme les sanitaires extérieurs appartiennent au centre de loisir et non à l'école. De ce fait ils sont considérés comme des locaux municipaux. La Mairie prête ces locaux aux écoles mais il est rappelé que l'utilisation hors cadre scolaire (comme l'accueil des parents) même sur du temps scolaire est soumise à l'autorisation de la Mairie.

L'école aurait donc dû demander une autorisation préalable à la M. Le Maire.

Dans ces conditions et après vérification auprès de l'ASL (organisme qui conseille juridiquement les établissements scolaires) il est impératif qu'une convention soit signée entre l'école et la Mairie afin de régulariser la situation.

M. Leclercq demande à ce que l'an prochain le spectacle puisse se faire dans la salle des fêtes municipale.

- Travaux.

M. Leclercq s'engage à établir un formulaire type que chacun des enseignants remplira et dont il fera la synthèse. Il transmettra ensuite par mail à la Mairie ce formulaire cette synthèse avant les vacances afin que les employés municipaux se chargent des travaux en question.

Bancs pour aménager la cour :

L'achat de bancs est prévu au budget d'investissement de la Mairie.

Remplacement des fenêtres :

Les fenêtres des CP ont été provisoirement réparées, le budget de remplacement est prévu dans les travaux cette année.

Éclairage des salles de classe :

Le chantier visant à remplacer les éclairages des classes par des leds a déjà commencé.

Bureau du directeur et accès à l'école :

M. Leclercq demande à ce que l'aménagement du bureau du directeur soit étudié :

- modifier l'entrée afin que l'accès à l'école ne se fasse plus par le bureau et la classe du directeur.

- Il y aurait possibilité de mettre le bureau du directeur dans la salle du fond en créant une ouverture.

Réfrigérateur et trousse de secours :

Il serait judicieux de prévoir l'achat d'un réfrigérateur et d'une pharmacie qui seraient accessibles hors temps scolaire dans le local à côté de la bibliothèque.

Interphone :

M. Leclercq signale des dysfonctionnements et regrette son emplacement jugé peu pratique.

Équipement des classes en matériel informatique :

M. Leclercq aimerait connaître l'avancement du projet d'équipement des salles de classe en matériel informatique et en tableaux numériques.

M. le Maire fait remarquer qu'il ne peut y avoir d'attribution de budget spécifique pour cela si l'école ne dépose pas un projet et une demande en Mairie afin que cela soit voté en conseil Municipal.

Il est à signaler que Mme Toti travaille dans sa classe avec deux PC, un portable et un fixe, gracieusement offerts par des parents d'élèves. Les autres enseignants utilisent leurs matériels personnels. Tous les vidéoprojecteurs qui équipent les classes ont été achetés avec la coopérative scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

